

> Intitulé de l'emploi

Agent de la conservation des hypothèques

> Autres appellations

> Définition synthétique

L'agent de la conservation des hypothèques applique la législation relative à la publicité foncière et ses implications civiles et fiscales.

> Activités principales

- Publicité foncière des actes concernant les biens immeubles et les droits immobiliers
- Délivrance de renseignements hypothécaires et autres formalités
- Contrôle des actes soumis à la publicité foncière
- Tenue, annotation et exploitation du fichier (fiches propriétaires)
- Tenue de la comptabilité
- Encadrement, animation et soutien technique aux équipes (pour les fonctions d'encadrement)

> Compétences requises

Savoir :

- Maîtrise de la technicité propre à la publicité foncière
- Connaissances juridiques (droit des biens, droit de la famille et procédure civile)
- Maîtrise des outils bureautiques

Savoir-faire :

- Faire preuve de sûreté dans l'analyse des actes soumis à la publicité (risques d'implications juridiques)
- Respecter des normes et des réglementations précises
- Maîtriser les délais et anticiper les échéances des délais légaux
- Accomplir toutes les missions du service afin d'en faciliter l'exécution

• Comportements professionnels

- Attention prolongée (malgré des tâches répétitives)
- Méthode et rigueur
- Adaptation à des publics divers
- Sens du travail en équipe

> Conditions particulières d'exercice

- Activité conditionnée par des délais légaux

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Informatisation du service

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

- Allègement des tâches matérielles permettant de se consacrer à l'amélioration de la qualité des données publiées

> Proximité avec d'autres emplois

- Gestionnaire du domaine
- Chargé de l'assiette des impôts, droits et taxes
- Chargé du recouvrement des impôts, droits et taxes
- Gestionnaire technique topographie et foncier